

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt cinq septembre deux mille six
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : Mme Yvette BARBANSON, M. Didier CODORNIUO.

N°B-57/2006

OBJET : TRAVAUX D'EXTENSIONS ET DE REPARATIONS DES OUVRAGES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé un appel d'offres pour des travaux d'extensions et de réparations des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées. Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu pour une période de 2 ans.

Le montant du marché est compris entre un minimum de 500 000,00 € H.T et un maximum de 2 000 000,00 € H.T pour les 2 ans.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 septembre 2006 a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir celle du groupement d'entreprises CATHAR/SADE/TAILLEFER.

Je vous propose :

- d'approuver le marché avec le groupement d'entreprises susmentionné qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet aux budgets eau et assainissement de la CAN,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

